

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DE L'INTÉRIEUR, DES AFFAIRES GÉNÉRALES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU

14 - 06 - 2000
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE – C 234

QUESTIONS

– de M. **Marcel Hendrickx** au ministre de l'Intérieur sur le déploiement de la gendarmerie dans le cadre de l'Euro 2000 (n° 2093)

Orateurs : **Marcel Hendrickx** et **Antoine Duquesne**, ministre de l'Intérieur

5

– de Mmes **Karine Lalieux**, **Géraldine Pelzer-Salandra**, de MM. **Jean-Pierre Detremmerie** et **Claude Desmedt** au ministre de l'Intérieur et au ministre de la Justice sur les incidents à Bruxelles à l'issue du match Belgique-Suède (n°s 2096, 2100, 2105 et 2106)

Orateurs : **Karine Lalieux**, **Géraldine Pelzer-Salandra**, **Jean-Pierre Detremmerie**, **Claude Desmedt** et **Antoine Duquesne**, ministre de l'Intérieur

6

COMMISSION
DE L'INTÉRIEUR,
DES AFFAIRES GÉNÉRALES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

RÉUNION PUBLIQUE

MERCREDI 14 JUIN 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Tony SMETS

La séance est ouverte à 15 h 02.

QUESTIONS

DÉPLOIEMENT DE LA GENDARMERIE DANS LE CADRE DE L'EURO 2000

Question de M. Marcel Hendrickx au ministre de l'Intérieur sur "le remède à un manque de protection et de sécurité dans le pays à cause du déploiement total de la gendarmerie dans le cadre de l'Euro 2000" (n° 2093)

M. Marcel Hendrickx (CVP) : Le CVP ne souhaite pas s'associer aux critiques envers les services d'ordre. Nous nous interrogeons néanmoins sur l'utilisation de certains moyens, comme les gaz lacrymogènes.

L'Euro 2000 doit être une fête et, jusqu'à présent, cela ne s'est pas démenti. Nous nous inquiétons toutefois d'une telle mobilisation des services d'ordre. On a ainsi pu constater que ce n'était pas sans poser certains problèmes, notamment lors de la grève des gardiens de prison dans la région de Turnhout. C'est dans cette région que s'entraîne l'équipe belge. Or, il y a également plu-

sieurs grandes prisons dans la région. Le ministre a refusé de faire appel à l'armée pour surveiller les prisons. C'est la gendarmerie de Turnhout qui devait s'acquitter de cette mission, alors que 160 hommes étaient déjà affectés à des missions dans le cadre de l'Euro. Il n'y a donc plus d'effectifs en nombre suffisant pour assurer les missions de sécurité locale. Un certain nombre de missions ont ainsi dû être confiées à la police, ce qui a entraîné d'autres difficultés.

Que des efforts importants soient fournis dans le domaine de la sécurité dans le cadre de l'Euro 2000 et autour de cet événement ne me gêne en rien. Mais j'estime que ces efforts ne doivent pas avoir pour conséquence que le reste du pays se trouve confronté à une situation chaotique.

De quelle capacité notre pays dispose-t-il encore actuellement en termes de personnel chargé de la sécurité, non mobilisé pour l'Euro 2000, en particulier au moment où des rencontres se déroulent ?

Pourquoi le gouvernement s'est-il refusé à solliciter les services de l'armée pour la surveillance des prisons, d'autant que tous les gendarmes disponibles sont déjà mis à contribution ? Le recours à la gendarmerie pour surveiller les prisons n'aura-t-il pas pour conséquence que la police de base sera négligée ? Si la grève à Merksplas se poursuivait et que les gendarmes devaient continuer à jouer les gardiens de prison, de quels moyens supplémentaires dispose-t-on pour garantir la sécurité dans la région de Turnhout ?

L'accord initial prévoyait que pendant le séjour d'entraînement des Diables Rouges et leurs rencontres d'entraînement dans la région de la ZIP de Turnhout, la police se chargerait de l'accueil tandis que la gendarmerie s'occuperait de la sécurité. Mais, le week-end dernier, la police a également dû garantir la sécurité, ce qui représente un surcoût important pour les communes concernées. Le ministre prévoit-il une compensation financière pour ces administrations communales ?

M. Antoine Duquesne, ministre (*en français*) : Je remercie M. Hendrickx de sa volonté d'être sérieux et responsable. Cela étant, ceci implique qu'il faut aller au bout de l'exercice et, donc, ne pas faire croire aux citoyens que les services normaux de police ne seraient plus exercés, voire que le chaos régnerait. J'ai passé le week-end de la Pentecôte à sillonner le pays pour cause d'Euro 2000 et je n'ai pas eu le sentiment que les services de police étaient négligés, que du contraire.

À votre première question, je répondrai que l'engagement de l'armée n'était pas nécessaire. Il était, en effet, encore possible d'engager du personnel de la gendarmerie. Il y avait donc suffisamment de policiers disponibles pour les différentes tâches policières.

À votre deuxième question, je répondrai que l'Euro 2000 implique effectivement de gros efforts pour nos services de police. Les repos et congés ont été suspendus à la gendarmerie et au sein de certaines polices locales. Un service normal à la population a ainsi été assuré.

Par le biais de la suspension de l'instruction au sein de l'École Royale de Gendarmerie, la gendarmerie a pu réunir quatre-vingts pelotons entraînés et équipés pour le maintien de l'ordre. Ce potentiel d'environ 3500 gendarmes a été en partie engagé (plus ou moins 1700) pour le maintien de l'ordre dans les villes de jeu au moment des rencontres. La capacité restante a été engagée pour gérer d'autres événements sur l'ensemble du territoire.

Si des grèves des gardiens de prisons se reproduisaient, il existe, malgré tout, un certain nombre de possibilités pour garantir le maintien de la police de base. Nous

pensons entre autres à la suppression de certaines missions de la gendarmerie, qui seraient à ce moment moins prioritaires et dont la suppression ne représenterait aucun inconvénient.

Un dispositif de sécurité est un élément dynamique. Ceci veut dire qu'à tout moment, le travail doit pouvoir être évalué en fonction des données réelles du terrain. Autrement dit, lorsque la gendarmerie ne dispose pas suffisamment de personnel disponible, le transfert des tâches à la police locale doit être examiné. Ce transfert ne pose pas de problème puisqu'il s'agit de missions qui relèvent du travail de police de base. Il n'y a donc aucune raison pour que l'exécution de ces tâches soit financée par l'État.

M. Marcel Hendrickx (CVP) : Le ministre élude habilement le problème que je viens d'évoquer. Il n'a pas répondu à la question de savoir comment la police envisagerait d'intervenir dans des circonstances exceptionnelles. Cette question valait également pour ce qui s'est produit le week-end dernier à Turnhout, lors de la grève du personnel pénitentiaire. La porte-parole de la gendarmerie a d'ailleurs elle-même admis que, dans ce cas précis, les missions de police de base ne pouvaient plus être garanties. Je constate que le ministre Duquesne ne semble pas partager ce point de vue.

Le président : L'incident est clos.

INCIDENTS À BRUXELLES À L'ISSUE DU MATCH BELGIQUE-SUÈDE

– *Question de Mme Karine Lalieux au ministre de l'Intérieur sur "la sécurité excessive, ce 10 juin 2000 lors de l'Euro 2000" (n° 2096)*

– *Question de Mme Géraldine Pelzer-Salandra au ministre de l'Intérieur sur "les violences à Bruxelles suite au match Belgique-Suède" (n° 2100)*

– *Question de M. Jean-Pierre Detremmerie au ministre de l'Intérieur sur "l'intervention de la police bruxelloise à l'issue du match de football "Belgique-Suède" dans le cadre de l'Euro 2000" (n° 2105)*

– *Question de M. Claude Desmedt au ministre de la Justice sur "les incidents de la nuit du 10 au 11 juin dernier lors de l'Euro 2000" (n° 2106)*

Mme Karine Lalieux (PS) : Samedi dernier, le plus grand événement sportif de l'histoire belge a été inauguré. La Belgique a engrangé une belle victoire, mais la fête fut confisquée aux citoyens, en particulier à Bruxelles, par une présence policière massive. Pourquoi une telle différence avec la technique beaucoup plus accueillante

adoptée par les autres villes où eurent lieu des matches ?

Quelle est la nature technique des gaz utilisés lors des charges policières et sa comptabilité avec les armes utilisées par la gendarmerie ?

Qu'en est-il de la coordination entre les forces de l'ordre et les autres équipes de prévention, tels les stewards ?

À cet égard, il me revient que l'"ambassade" belge pour les supporters allait être fermée.

Alors que le gouvernement s'évertue à restaurer l'image de la Belgique, je m'interroge sur l'adéquation des moyens utilisés samedi soir.

La presse internationale et les images des télévisions décrivaient une ville en état de siège.

Selon moi, il ne faut pas céder à une approche sécuritaire.

Mme **Géraldine Pelzer-Salandra** (Écolo-Agalev) : L'intervention des forces de l'ordre, samedi soir, fut anormalement violente.

Que s'est-il passé pour transformer ainsi une fête en combat de rue ? Pourquoi a-t-on ainsi gâché la vitrine que constitue pour la Belgique cet événement ? La police bruxelloise a manifestement agi suite à des consignes du bourgmestre de Bruxelles de fermer la Grand-Place.

Il serait opportun de savoir qui était chargé d'évaluer la situation sur place.

Alors que les forces de l'ordre n'étaient pas en contact avec les personnes présentes, pourquoi ont-elles repoussé la foule ? Qui a donné l'ordre de charger ? Les moyens étaient-ils en adéquation avec la situation ?

Quel examen peut être fait des images enregistrées par les caméras de sécurité ? Au vu des images diffusées dans le monde entier, je me demande vraiment s'il y avait quelqu'un pour piloter cette opération.

M. **Jean-Pierre Detremmerie** (PSC) : Je ressens un malaise : j'ai vécu le drame du Heysel et je devine donc les préoccupations du bourgmestre de Bruxelles, ici présent, et du ministre responsable. J'ai été fier de constater le sérieux des mesures prises, au cours des mois de préparation, en matière d'infrastructure et de correction de l'image de marque des villes pilotes de l'Euro 2000. En matière de prévention également, les efforts furent louables. Mais je suis attristé d'avoir vécu la démesure : comment un public bon enfant, préparé à vivre une fête,

a-t-il pu être confronté à une situation de violence telle que celle qui fut vécue samedi soir ? J'ai l'impression que l'on a voulu prouver quelque chose, mais de manière stupide et inutile. On a voulu impressionner, intimider.

J'ai aussi l'impression que, si les responsables politiques avaient été mieux informés, ils n'auraient pas permis pareille intervention.

Certes, il n'y a pas que des princes charmants dans une foule, mais une réplique aussi négative ne me semble pas opportune.

Y a-t-il des choses que nous ne savons pas sur les événements qui ont suivi le match ?

Y a-t-il eu, de la part de certaines personnes, une évaluation erronée de la situation ?

J'ai l'impression que les responsables politiques n'ont pas été correctement informés. C'est dommage. On a gâché ce qui aurait dû être une véritable fête et je ressens un peu de tristesse, même si je continue à être fier, par ailleurs, de l'organisation de l'Euro 2000.

Bref, on est passé un peu à côté de la fête.

M. **Claude Desmedt** (PRL FDF MCC) : Les incidents de Bruxelles ont surpris et gâché le plaisir des supporters belges et ont engendré des réactions négatives dans la presse. Cela dit, j'ai entendu les réactions de la police de Bruxelles selon lesquelles les mesures ne visaient pas à impressionner, mais étaient justifiées par la présence de casseurs dans la foule.

Sur quelles bases la police de Bruxelles a-t-elle pris ces mesures de sécurité ?

Avant de s'indigner, il faut savoir comment on en est arrivé là.

Quels éléments ont-ils été portés à la connaissance de la police de Bruxelles pour l'amener à prendre les mesures que nous connaissons ? Dispose-t-on d'un profil des personnes interpellées ? S'agit-il de hooligans ?

M. **Antoine Duquesne**, ministre (*en français*) : Dans les problèmes de maintien et de rétablissement de l'ordre public, la première des responsabilités est celle du bourgmestre. C'est la loi. Il est d'ailleurs le mieux placé pour apprécier la situation et prendre les mesures qui s'imposent ; j'ai donc demandé son avis et le rapport de police, comme je le fais toujours dans des circonstances comparables, puisqu'il s'agit de la compétence du bourgmestre et de personne d'autre. J'ai visionné les films de ces événements, qui sont très intéressants.

Je ne suis pas partisan du principe du "Courage, fuyons !". Je sais que la tâche des bourgmestres est difficile, leur responsabilité est lourde et leur première préoccupation est la sécurité de tous ceux qui se trouvent sur le territoire. Ils ont besoin d'encouragements et d'assistance, car des moments difficiles les attendent encore. Avec le bourgmestre de Bruxelles, comme avec ceux de Bruges, de Charleroi et de Liège, nous avons préparé ensemble l'Euro 2000. Je suis à leurs côtés ; ils ont toute ma confiance. Que l'on ne compte pas sur moi pour tirer au bazooka depuis la digue de la mer du Nord, sans même avoir pris la précaution de vérifier ce qu'il y a dans le dossier.

Les instructions générales que j'ai données sont très claires. Il faut concilier vigilance et fermeté d'une part et convivialité d'autre part. La première priorité est de permettre aux amateurs de football de profiter de l'Euro 2000 par un accueil de grande qualité, mais aussi de garantir leur sécurité et leur tranquillité durant leur présence sur notre territoire. Il n'est évidemment pas question, comme je l'ai déjà dit souvent, de transformer notre pays en caserne de gendarmes ou de policiers.

La politique privilégiée dans l'optique de l'Euro 2000 vise, depuis un certain temps déjà, à recréer une ambiance conviviale et dépourvue d'agressivité. La préférence est accordée à des opérations préventives, ce qui n'exclut pas la nécessité d'être ferme en cas de troubles de l'ordre public.

Si des dispositifs importants sont nécessaires, ce n'est pas par plaisir, mais par la faute d'une minorité de triblions qui ne respectent pas les consignes et dont certains n'ont qu'un seul objectif : s'adonner à la violence.

En plus du dispositif policier, tout un dispositif préventif a été mis sur pied ; il est notamment constitué des "ambassades" de supporters, de l'accompagnement des *fan coaches*, des villages de supporters et des stewards dans les stades.

Si, jusqu'à présent, les choses se passent bien, c'est non seulement parce que la majorité des supporters se comporte correctement, mais aussi parce cet important dispositif policier fonctionne bien, depuis l'étranger, à nos frontières, dans le pays, dans les stades, autour des stades, dans les villes, avant, pendant et après les matches.

Le principe de précaution doit évidemment toujours nous guider dans notre appréciation. Que l'on pense à ce qui s'est passé à Anvers, alors que rien ne faisait penser à un risque d'incident, ou encore à Copenhague ! Que dirait-on en cas d'incidents majeurs si toutes les précautions n'étaient pas prises ?

Le bourgmestre de Bruxelles, sur base du rapport des forces de police, m'a rendu un avis concluant que leur action fut globalement adéquate et efficace. Notamment, aucun supporter n'a été blessé par des policiers. Les seuls blessés le furent lors de bagarres entre eux.

Je retiens de cet avis trois éléments.

En ce qui concerne le principe de la limitation de l'accès à la Grand-Place de Bruxelles, le choix du bourgmestre est guidé par des considérations de sécurité. Il estime, en effet, que ce lieu festif peut se transformer en scène mortelle en cas d'incident, en raison de la configuration des lieux, et c'est à lui que revient la responsabilité d'apprécier la situation.

Quant au comportement des forces de police, le bourgmestre estime qu'elles ont agi conformément à ses instructions, sous réserve de comportements individuels que pourraient éventuellement révéler les enquêtes auxquelles il fait allusion. Il s'agit d'une réaction de la police de Bruxelles face à la volonté manifestée par certains de franchir les barrages.

Enfin, l'utilisation des gaz lacrymogènes permet d'éviter la confrontation physique. La composition du gaz des grenades est très volatile, ne laissant subsister aucun effet après une dizaine de minutes.

Au total, trois grenades fumigènes et douze grenades lacrymogènes furent utilisées.

L'ordre public, c'est aussi respecter les consignes de sécurité. De surcroît, le bourgmestre de Bruxelles semble disposer d'informations selon lesquelles la foule aurait été infiltrée par un certain nombre d'éléments provocateurs qui ne pouvaient qu'aggraver le risque.

Quant aux moyens utilisés, les forces de l'ordre estiment qu'ils ont été proportionnés et adaptés, permettant ainsi de maîtriser rapidement la situation, sans conséquence pour les personnes.

Mes services, la Police générale du Royaume et son directeur général, Mlle De Knop, ont analysé la situation et estiment que l'accès à la Grand-Place n'est pas opportun dans toutes les circonstances. Les événements passés, par exemple les incidents à Rotterdam en avril 1999, et les incidents constatés à Anvers récemment montrent qu'il est totalement déconseillé de permettre à des milliers de personnes, surtout si elles ont consommé des quantités considérables d'alcool, de se presser dans un endroit clos, dont les seuls accès, et par conséquent les seules issues de secours, sont des rues étroites.

Cette situation est dangereuse en soi dans la mesure où tout incident a des conséquences graves à cause de la panique qu'il risque de déclencher alors que, vu la foule, ni la police ni les services de secours ne peuvent correctement manoeuvrer, voire accéder aux lieux. Il va de soi que la mise en place de barrages, filtrants ou non, doit s'effectuer en tenant compte de l'impact psychologique, faire l'objet d'une information suffisante au public et tenir compte de la configuration du terrain.

Enfin, ici encore, l'usage de moyens et méthodes visant à préserver ces barrages est à apprécier en fonction de la nature du public et de son comportement.

Ces éléments s'apprécient match par match.

À la lecture de cet avis de Mlle De Knop, je n'aperçois pas les raisons qui pourraient justifier de ne pas continuer à faire confiance au bourgmestre de Bruxelles comme aux autres bourgmestres spécialement concernés par l'Euro 2000. Je rappelle les consignes que j'ai données dès le départ, à savoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens tout en préservant le caractère convivial et festif de la manifestation. Cette volonté est partagée par chaque bourgmestre.

Pour le surplus, je sais que le bourgmestre de Bruxelles souhaite que la capitale du Royaume et de l'Europe soit avant tout un lieu de fête. Il connaît la valeur symbolique de la Grand-Place de Bruxelles. Je ne doute pas qu'il prendra toutes les mesures pour permettre de donner libre cours à la liesse populaire, mais je sais aussi qu'il ne prendra aucun risque et je ne puis certainement pas le lui reprocher. Je cite la déclaration du porte-parole du ministre de l'Intérieur des Pays-Bas. "C'était un avertissement pour les supporters. Je ne pense pas que nous aurions réagi différemment."

Mme **Karine Lalieux** (PS) : Je tiens à remercier M. de Donnea d'avoir une attitude aussi responsable et d'être présent aujourd'hui.

Cependant, il est important de sauvegarder la convivialité et la fête et je crains que, samedi, cet élément ait été plus qu'annihilé.

La fermeture de la Grand-Place aurait dû faire l'objet d'une information adéquate au public. Il eut été sensé de prévoir également un autre lieu de fête et de réunion populaire.

L'aspect de prévention et de coordination des forces de l'ordre, des stewards et des *fan coaches* dans les rues ne semble pas avoir été optimal. Je souhaiterais obtenir davantage de précisions à ce sujet.

En ce qui concerne la compatibilité du gaz utilisé avec les équipements des autres polices, je n'ai pas eu de réponse.

Vous parlez d'attitude adéquate face à une situation potentiellement dangereuse. On pourrait considérer que toutes situation est potentiellement à risques.

Ce samedi, j'étais dans la rue ; j'habite au centre de Bruxelles et j'ai pu constater qu'il y avait une forte tension due à une réelle démonstration des forces de l'ordre, ce qui ne peut que faire fuir et ne plus donner envie de faire la fête.

Mme **Géraldine Pelzer-Salandra** (Écolo-Agalev) : Vous avez parlé du principe de précaution. Il est primordial de le respecter. Toutefois, on peut se poser la question de l'opportunité des choix tactiques qui ont été opérés.

Vous nous dites que les forces de police étaient en possession d'informations selon lesquelles il allait y avoir des infiltrations. On aurait pu trouver un autre moyen d'agir.

J'ai reçu des témoignages de personnes tout à fait pacifistes qui ont fui le centre de Bruxelles, effrayées par le déploiement policier, et celui d'une personne qui a passé la nuit au poste et qui ne sait toujours pas pourquoi.

Tout doit être fait pour préserver la fête.

M. **Jean-Pierre Detremmerie** (PSC) : Je remercie le ministre pour sa réponse, mais je ferai encore quelques réflexions.

En ce qui concerne le principe de précaution, lorsque je reçois un rapport de police avant un événement, ma réaction est toujours la même, à savoir : n'exagérons-nous pas ? Ceci dit, on me dit toujours que si tout s'est bien passé, c'est parce que les forces de l'ordre étaient présentes. Je n'ai donc pas de réponse à cette problématique.

Loin de moi l'idée de critiquer la décision prise au sujet de l'accès à la Grand-Place. Je respecte la décision du bourgmestre, seul compétent. Mais, en termes d'information, quand on apprend qu'il y aura des infiltrations, il faut trouver des moyens adéquats d'agir. Le drame, c'est que l'on a pris au piège des victimes innocentes, beaucoup plus nombreuses que les trublions.

Je dispose des témoignages de gens qui étaient entre amis, qui n'étaient même pas allés au match, et qui ont été agressés par les forces de l'ordre, parfois même vers deux heures du matin, bien après les événements.

Il y a eu une certaine démesure et des erreurs d'appréciation. C'est dommage, car cela a détruit en une fois tout votre travail de préparation.

Je vais vous transmettre les trois témoignages dont je dispose et je les transmettrai également au Comité P.

M. Claude Desmedt (PRL FDF MCC) : On pourra encore discuter longtemps du fait de savoir si, oui ou non, il fallait fermer la Grand-Place de Bruxelles. Ceci dit, le bourgmestre et la police de Bruxelles étaient les mieux placés pour prendre cette décision. De plus, la violence n'a pas été à sens unique. Il faut ramener les événements à leurs justes proportions.

Les policiers de la ville de Bruxelles ont apprécié la situation. Ils étaient le mieux à même de le faire et je crois qu'ils l'ont bien fait. Concernant le profil des personnes arrêtées, a-t-on pu confirmer la présence de perturbateurs sur le terrain ?

M. Antoine Duquesne, ministre (*en français*) : Mme Lalieux a raison et je la félicite : quand il y a quelque part un état de tension, il vaut mieux s'en aller. Vous avez eu, Madame, un comportement exemplaire.

Monsieur Detremmerie, le plus difficile n'est pas de dire ce qu'il faut faire, mais bien de décider, et de décider avant les incidents.

Il y a quelques semaines, je recevais une avalanche de questions sur ce qui s'est passé à Anvers. On me disait alors qu'il était scandaleux de constater l'insuffisance des forces de police à cette occasion. Certes, les bourgmestres ont envie de donner l'image la meilleure possible de leurs cités, mais ils ont également à coeur d'assurer la sécurité des personnes, y compris celles des perturbateurs.

Nous avons déjà procédé à bon nombre de refoulements des personnes dangereuses à nos frontières.

Nous avons des informations sur le comportement d'un certain nombre de personnes qui représentent un danger. À Monsieur Desmedt, je confirme que je suivrai cette affaire jusqu'au bout. Je serai demain aux côtés du bourgmestre de Mouscron s'il en a besoin, tout comme je suis aujourd'hui aux côtés du bourgmestre de Bruxelles.

Le bourgmestre de Bruxelles a souligné qu'il appartiendra au parquet et au Comité P de trancher. Je suis heureux de cette déclaration, qui prouve que le bourgmestre de Bruxelles est responsable et qu'il ne tolérera pas n'importe quel comportement de ses forces de police.

Le président : L'incident est clos.

– *La réunion publique est levée à 16 h 10.*